

53

Commission permanente
Séance du 16 octobre 2023



Rapporteur : Mme BOUTON

48605

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Budget participatif 2023 - Economie sociale et solidaire - Développement durable

Le lundi 16 octobre 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h21.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211.-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoir à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 29 août 2022 approuvant le règlement de la première édition du budget participatif breillien ;

Expose :

Le budget participatif breillien est un dispositif permettant aux Breillien.nes de voter pour l'affectation d'une partie du budget d'investissement du Département, sur la base d'idées citoyennes ou associatives, et de participer ainsi à la transformation de leur territoire.

Le Conseil départemental a alloué à ce premier budget participatif un budget d'investissement de 2 millions d'euros.

La phase de dépôt des idées s'est déroulée du 1^{er} décembre 2022 au 15 février 2023. Sur les 305 idées déposées, 131 ont été soumises au vote citoyen entre le 1^{er} et le 30 juin 2023. Tous ces projets ont été examinés en transversalité avec les agences départementales.

Parmi elles, 60 ont été retenues conformément aux modalités de désignation des projets lauréats définies dans le règlement du budget participatif à l'article 7.

Parmi les lauréats figurent les associations suivantes :

- « Les petites cantines Bruz » : cantine de quartier où les convives s'accueillent et se rencontrent au travers de repas durables, participatifs et à prix libre.
Acquisition d'équipement, mobilier et matériels de cuisine
Ce projet est lauréat des citoyen.nes au niveau des votant.es. 50 000 € de subvention ont été attribués. Le versement d'un acompte de 80 % est prévu à la signature de la convention.

- « Ilot Vivant » : projet intitulé « la vilaine fabrique » qui vise à développer et fabriquer des outils et équipements utiles, durables et accessibles, pour outiller les personnes.
Acquisition de matériels, outils et équipements du travail du métal
Ce projet est situé à Chavagne. 10 000 € de subvention ont été attribués. Le versement d'un acompte de 80 % est prévu à la signature de la convention.

- « De voies en voix » : création d'un atelier chantier d'insertion de réemploi de mobiliers.
Travaux de rénovation et d'aménagement du bâtiment
Ce projet est situé à Louvigné-du-Désert. 50 000 € de subvention ont été attribués. Le versement d'un acompte de 80 % est prévu à la signature de la convention.

- « Espero Bretagne » : création d'un atelier textile en statut entreprise d'insertion pour les personnes réfugiées.
Acquisition de machines de couture d'occasion
Ce projet est situé à Rennes. 45 000 € de subvention ont été attribués. Le versement d'un acompte de 80 % est prévu à la signature de la convention.

- Maison des migrations : espace de solidarité et de rencontre dédié à la question migratoire. Des activités visant l'information, le soutien et l'accompagnement des migrants et la sensibilisation de la société civile y seront notamment proposées.
Acquisition de matériel informatique et mobilier

Ce projet est situé à Rennes. 15 000 € de subvention ont été attribués. Le versement d'un acompte de 80 % est prévu à la signature de la convention.

- « A pas de Chenille » : lieu unique de rééducation pédiatrique dans lequel l'enfant et sa famille seront pleinement impliqués dans le parcours de soins.
Matériels et outils divers permettant la conception de matériel adapté au handicap à moindre frais.
Ce projet est situé à Fougères. 50 000 € de subvention ont été attribués. Le versement d'un acompte de 80 % est prévu à la signature de la convention.

- « Nautisurf » : projet d'éducation à l'environnement en milieu marin centré sur les déchets plastiques intitulé "Génération Recycleur".

Acquisition d'un utilitaire électrique, vélo et de matériels divers

Ce projet est situé dans le Pays de St-Malo. 83 000 € de subvention ont été attribués. Le versement d'un acompte de 80 % est prévu à la signature de la convention.

- « Le quai de la seiche » : lieu d'animation locale dédié à la participation citoyenne.

Acquisition de matériels de cuisine.

Ce projet situé à Noyal Châtillon sur Seiche. 54 000 € de subvention ont été attribués. Le versement d'un acompte de 80 % est prévu à la signature de la convention.

- Vitré Tuvalu : projet intitulé « Campagne de mesure du CO² en intérieur ». La subvention attribuée de 4 700 € permettra d'acheter le matériel de mesure du CO². Le versement de la totalité de subvention est prévu à la signature de la convention.

Les crédits correspondants font l'objet de 2 affectations sur l' AP PARTI001 - imputation 204-01-20422 pour un montant de 50 000 € et imputation 204-01-20421 pour un montant de 311 700 € soit un total de 361 700 €

Décide :

- d'attribuer des subventions pour un montant total de 361 700 euros pour les projets des associations, retenus dans le cadre de la première édition du budget participatif breillien, détaillées dans le tableau joint en annexe ;

- d'approuver les termes des conventions correspondantes, à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et chaque association, jointes en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 17 octobre 2023

ID : CP20231809

Pour extrait conforme